



APPORT FINANCIER

Année 2023/2024



Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE
FRANCE

22-26 Rue Oberkampf

75011 PARIS-11

Exercice clos le : 31 août 2024

APE : 9319Z

SIRET : 78471425500022

F. S. C. F.
22 RUE OBERKAMPF

Tél : 0143388986

E-mail : comptabilite@fscf.asso.fr

75011 PARIS-11

SOMMAIRE

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

Comptes Annuels	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte Résultat (liste)	5
Soldes intermédiaires de gestion	7
Annexes comptables	8
Rapport du commissaire aux comptes	36
Rapport spécial du CAC sur les conventions réglementées	41
Etats financiers prévisionnels 2024/2025	44

Comptes Annuels

BILAN - ACTIF

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

ACTIF	Exercice du	01/09/23 au 31/08/24 Valeur nette	01/09/22 au 31/08/23 Valeur nette	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires		47 679,60	44 764,24	2 915,36	6,51
Autres					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes		33 480,00	8 408,63	25 071,37	298,16
Immobilisations corporelles					
Terrains		348 926,62	348 926,62		
Constructions		900 485,91	921 364,71	-20 878,80	-2,27
Installations techn., matériel et outil. ind.					
Autres		50 567,22	47 671,19	2 896,03	6,08
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées		35 000,00	35 000,00		
Autres titres immobilisés					
Prêts		53 850,00	45 000,00	8 850,00	19,67
Autres		6 700,00	6 700,00		
TOTAL (I)		1 476 689,35	1 457 835,39	18 853,96	1,29
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours		27 074,34	28 725,56	-1 651,22	-5,75
Créances					
Créances clients, usagers et comptes ratt.		172 613,46	230 811,35	-58 197,89	-25,21
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		208 071,38	63 813,90	144 257,48	226,06
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		2 578 405,55	2 702 983,51	-124 577,96	-4,61
Charges constatées d'avance		51 483,45	78 389,78	-26 906,33	-34,32
TOTAL (II)		3 037 648,18	3 104 724,10	-67 075,92	-2,16
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		4 514 337,53	4 562 559,49	-48 221,96	-1,06

BILAN - PASSIF

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

PASSIF	Exercice du 01/09/23 au 31/08/24	Exercice du 01/09/22 au 31/08/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires	14 741,03	14 741,03		
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	2 633 678,37	2 479 810,97	153 867,40	6,20
Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	237 467,00	153 867,40	83 599,60	54,33
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>2 885 886,40</i>	<i>2 648 419,40</i>	<i>237 467,00</i>	<i>8,97</i>
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	147 302,75	165 640,08	-18 337,33	-11,07
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	3 033 189,15	2 814 059,48	219 129,67	7,79
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	72 400,00	69 900,00	2 500,00	3,58
TOTAL (II)	72 400,00	69 900,00	2 500,00	3,58
PROVISIONS				
Provisions pour risques	1 925,11	2 375,00	-449,89	-18,94
Provisions pour charges	411 684,00	141 629,00	270 055,00	190,68
TOTAL (III)	413 609,11	144 004,00	269 605,11	187,22
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des etbs de crédit	238 645,63	381 634,44	-142 988,81	-37,47
Emprunts et dettes financières diverses	2 020,00	1 720,00	300,00	17,44
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	262 328,07	185 607,55	76 720,52	41,33
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	415 072,54	426 495,63	-11 423,09	-2,68
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	76 480,70	535 644,07	-459 163,37	-85,72
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	592,33	3 494,32	-2 901,99	-83,05
TOTAL (IV)	995 139,27	1 534 596,01	-539 456,74	-35,15
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 514 337,53	4 562 559,49	-48 221,96	-1,06

COMPTE DE RÉSULTAT

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

	Du 01/09/23 au 31/08/24	Du 01/09/22 au 31/08/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	1 959 043,52	1 800 303,80	158 739,72	8,82
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	78 508,13	76 115,48	2 392,65	3,14
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	786 567,52	755 539,73	31 027,79	4,11
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	921 697,12	854 169,59	67 527,53	7,91
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	62 400,00	59 900,00	2 500,00	4,17
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges	99 759,36	15 792,81	83 966,55	531,68
Utilisations des fonds dédiés	38 500,00	199 550,00	-161 050,00	-80,71
Autres produits	13 672,78	2 582,79	11 089,99	429,38
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 960 148,43	3 763 954,20	196 194,23	5,21
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	58 780,97	53 182,42	5 598,55	10,53
Variation de stock	-2 134,71	3 267,49	-5 402,20	-165,33
Autres achats et charges externes	1 446 635,32	1 265 273,79	181 361,53	14,33
Aides financières	200 705,13	211 608,36	-10 903,23	-5,15
Impôts, taxes et versements assimilés	129 180,91	124 106,68	5 074,23	4,09
Salaires et traitements	1 248 204,41	1 116 618,00	131 586,41	11,78
Charges sociales	519 985,77	461 806,07	58 179,70	12,60
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	123 201,43	113 659,98	9 541,45	8,39
Dotations aux provisions	14 055,00	28 318,00	-14 263,00	-50,37
Reports en fonds dédiés	41 000,00	38 500,00	2 500,00	6,49
Autres charges	14 020,80	11 022,43	2 998,37	27,20
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 793 635,03	3 427 363,22	366 271,81	10,69
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	166 513,40	336 590,98	-170 077,58	-50,53
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	15 000,00	15 680,00	-680,00	-4,34
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	59 845,88	9 108,83	50 737,05	557,01
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	74 845,88	24 788,83	50 057,05	201,93
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées	4 100,85	5 855,88	-1 755,03	-29,97
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	4 100,85	5 855,88	-1 755,03	-29,97
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	70 745,03	18 932,95	51 812,08	273,66

COMPTE DE RÉSULTAT

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

	Du 01/09/23 au 31/08/24	Du 01/09/22 au 31/08/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	237 258,43	355 523,93	-118 265,50	-33,27
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	36 112,90	144 711,63	-108 598,73	-75,04
Sur opérations en capital	22 967,33	17 740,90	5 226,43	29,46
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	59 080,23	162 452,53	-103 372,30	-63,63
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	28 377,54	350 779,95	-322 402,41	-91,91
Sur opérations en capital	3 480,40	10 375,93	-6 895,53	-66,46
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.	22 403,72	601,18	21 802,54	3 626,62
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	54 261,66	361 757,06	-307 495,40	-85,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	4 818,57	-199 304,53	204 123,10	102,42
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 610,00	2 352,00	2 258,00	96,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 094 074,54	3 951 195,56	142 878,98	3,62
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 856 607,54	3 797 328,16	59 279,38	1,56
EXCÉDENT OU DÉFICIT	237 467,00	153 867,40	83 599,60	54,33
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	19 360,00	98 286,80	-78 926,80	-80,30
Prestations en nature	270 000,00	303 817,00	-33 817,00	-11,13
Bénévolat	109 772,95	98 242,31	11 530,64	11,74
TOTAL	399 132,95	500 346,11	-101 213,16	-20,23
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens		67 258,80	-67 258,80	-100,00
Prestations en nature	289 360,00	334 845,00	-45 485,00	-13,58
Personnel bénévole	109 772,95	98 242,31	11 530,64	11,74
TOTAL	399 132,95	500 346,11	-101 213,16	-20,23
TOTAL	237 467,00	153 867,40	83 599,60	54,33

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

	Du 01/09/23 Au 31/08/24	en %	Du 01/09/22 Au 31/08/23	en %	Variation N / N-1	
					en valeur	en %
TOTAL DES RESSOURCES	865 075,65	100,00	832 795,14	100,00	32 280,51	3,88
Ventes de biens	78 508,13	100,00	76 115,48	100,00	2 392,65	3,14
- Coût d'achat des biens vendus	56 646,26	72,15	56 449,91	74,16	196,35	0,35
MARGE COMMERCIALE	21 861,87	27,85	19 665,57	25,84	2 196,30	11,17
Taux de marge commerciale Production vendue	786 567,52	100,00	756 679,66	100,00	29 887,86	3,95
PRODUCTION DE L'EXERCICE	786 567,52	100,00	756 679,66	100,00	29 887,86	3,95
+ Cotisations	1 959 043,52	226,46	1 800 303,80	216,18	158 739,72	8,82
+ Concours publics et subv. d'ex.	921 697,12	106,55	854 169,59	102,57	67 527,53	7,91
+ Vers. des fdt. ou cons. de dot. consompt.						
+ Ress. liées à la génér. du public	62 400,00	7,21	59 900,00	7,19	2 500,00	4,17
- Approvisionnements						
- Autres achats et charges externes	1 446 635,32	167,23	1 265 273,79	151,93	181 361,53	14,33
- Aides financières	200 705,13	23,20	211 608,36	25,41	-10 903,23	-5,15
VALEUR AJOUTÉE	2 104 229,58	243,24	2 013 836,47	241,82	90 393,11	4,49
- Impôts, taxes et versements assimilés	129 180,91	14,93	124 106,68	14,90	5 074,23	4,09
- Charges de personnel	1 768 190,18	204,40	1 578 424,07	189,53	189 766,11	12,02
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITAT.	206 858,49	23,91	311 305,72	37,38	-104 447,23	-33,55
+ Autres produits	105 434,25	12,19	7 285,67	0,87	98 148,58	
- Autres charges	14 020,80	1,62	11 022,43	1,32	2 998,37	27,20
+ Produits exceptionnels	40 612,90	4,69	148 311,63	17,81	-107 698,73	-72,62
- Charges exceptionnelles	31 430,03	3,63	361 108,38	43,36	-329 678,35	-91,30
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	307 454,81	35,54	94 772,21	11,38	212 682,60	224,41
+ Produits financiers	74 845,88	8,65	24 788,83	2,98	50 057,05	201,93
- Charges financières	4 100,85	0,47	5 855,88	0,70	-1 755,03	-29,97
+ Résultat sur cessions d'actifs VMP						
COÛT DE FINANCEMENT	70 745,03	8,18	18 932,95	2,27	51 812,08	273,66
- Impôts sur les bénéfices	4 610,00	0,53	2 352,00	0,28	2 258,00	96,00
- Participation des salariés aux rés.						
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	373 589,84	43,19	111 353,16	13,37	262 236,68	235,50
+ Résultat sur cessions d'actifs	-297,91	-0,03	-47,50	-0,01	-250,41	-527,18
- Dot. aux amts, aux dépréc. et prov.	159 660,15	18,46	142 579,16	17,12	17 080,99	11,98
+ Rep. sur prov, dépréc. et trans. ch.	7 997,89	0,92	9 950,00	1,19	-1 952,11	-19,62
- Reports en fonds dédiés	41 000,00	4,74	38 500,00	4,62	2 500,00	6,49
+ Utilisations des fonds dédiés	38 500,00	4,45	199 550,00	23,96	-161 050,00	-80,71
+ Subventions d'équipem. virées au rés.	18 337,33	2,12	14 140,90	1,70	4 196,43	29,68
RÉSULTAT NET	237 467,00	27,45	153 867,40	18,48	83 599,60	54,33

Annexes comptables

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'association dite «Fédération Sportive et Culturelle de France», désignée par le sigle «FSCF», fondée en 1898, reconnue d'utilité publique en 1932 sous l'appellation de «Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France», devenue en 1947 «Fédération Sportive de France», pour prendre en 1968 sa désignation actuelle.

La FSCF a, depuis son origine, plus particulièrement pour objet, dans le cadre d'une ouverture à tous, de favoriser l'éducation de la jeunesse dans les loisirs, selon une vision chrétienne de l'homme et du monde en cohérence avec l'Évangile.

Il est précisé que la fédération privilégie, par son inspiration chrétienne, l'attention portée notamment aux valeurs humanistes de générosité, de solidarité, de sociabilité, de citoyenneté, qui participent de la grandeur de l'Homme dans toutes ses dimensions, dans le profond respect des convictions de chacun.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Dans ce but, la FSCF mène, en toute indépendance, des actions en vue de promouvoir, soutenir et développer l'éducation et la formation physique, artistique, intellectuelle et éthique de tous ses adhérents, pour favoriser leur épanouissement et leur prise de responsabilités dans la vie associative comme dans leur vie personnelle ; elle porte une attention particulière aux actions qui permettent un meilleur accès à ses activités aux personnes moins favorisées pour leur pratique.

Elle veille au respect de ces principes par ses membres, ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.

Elle assure des missions d'organisation et de promotion d'activités physiques et sportives.

Elle convient de la passation de conventions avec toutes institutions, précisant l'objet, les conditions et modalités y afférents.

Les moyens mis en oeuvre :

En vue de promouvoir ses actions, d'assurer sa mission de formation et de perfectionnement de ses cadres bénévoles et de délivrer les titres correspondants, les moyens de la FSCF sont :

- Dans le domaine des activités physiques et sportives : la promotion de la pratique des activités physiques et des activités sportives de pleine nature par le plus grand nombre, le développement de l'animation sportive et des diverses formes de la pratique sportive, l'initiation aux sports individuels et collectifs et le perfectionnement de leur pratique.
- Dans le domaine de l'éducation populaire : le développement des différentes activités de loisirs, d'activités combinées socio-éducatives, physiques et sportives de vacances pour la jeunesse, d'activités socio-culturelles et artistiques dans le cadre de la pratique amateur, telles que la musique, le chant choral, la danse, le théâtre, les arts plastiques et toutes autres activités artistiques.
- Dans les deux domaines ci-dessus : l'organisation et le contrôle des formations initiale, complémentaire et continue, l'élaboration et l'édition de programmes et règlements techniques, l'organisation à ses différents échelons de compétitions, rencontres, concours et festivals réunissant les associations affiliées dans une atmosphère de fête, la promotion de manifestations de masse, l'attribution de récompenses.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

Sur un plan général : l'entretien de toutes relations utiles avec les pouvoirs publics, avec les organisations et mouvements nationaux et internationaux concernés par ses domaines d'action, la participation éventuelle aux rencontres, travaux et fonctionnement de ces organisations, notamment de celles ayant le même objet et poursuivant le même but, la mise à la disposition à ses membres des informations et conseils nécessaires, l'élaboration et l'édition de documents techniques, pédagogiques et administratifs, la publication d'un bulletin périodique, bulletin officiel fédéral et tous autres moyens légaux propres à atteindre le but rappelé ci-dessus.

• Les emplois de cadres techniques, pédagogiques et administratifs peuvent être confiés à des fonctionnaires de l'Etat placés auprès de la fédération. Le recrutement d'un fonctionnaire de l'Etat est soumis à l'agrément du Gouvernement qui statue au vu du projet de contrat de travail ; ce contrat stipule qu'il ne peut prendre effet qu'après l'agrément de la nomination et que les avenants dont il pourra faire l'objet, seront soumis à l'accord préalable du Gouvernement.

La Fédération Sportive et Culturelle de France a reçu de l'Etat :

- L'agrément d'association sportive.
- L'agrément national de jeunesse et d'éducation populaire.
- L'habilitation nationale à délivrer des BAFA et des BAFD.

Elle est aussi à l'origine du serment olympique, associée à l'avènement du sport féminin en 1919 ainsi qu'à la création de la Coupe de France de football, promoteur de la licence individuelle et la première à avoir milité en faveur de l'assurance sportive (1923), fondatrice et membre de la Fédération Internationale Catholique d'Education Physique et Sportive (FICEP), membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), membre du Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP), cofondatrice de l'AFSVFP devenu le Comité Français du Fair Play (CFFP), membre de la COordination des Fédérations des Associations de Culture et de Communication (COFAC), membre du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), membre du COncil Social du MOuvement Sportif (COSMOS) et partenaire de l'Union des Centres Sportifs de Plein Air (UCPA).

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024 dont le total est de 4 514 337,53 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 237 467,00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 18/10/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

- Des travaux sont intervenus en cours d'exercice suite à plusieurs dégâts des eaux.
- Participation au Club France lors des JO 2024 de Paris.
- Organisation d'un camp FICEP et d'un séjour SOLEADER.
- Lancement du module "Formations" dans ADAGIO.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/08/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour le traitement comptable des coûts de développement :

Les dépenses des frais de développement éligibles sont comptabilisés à l'actif.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables :

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	1 à 40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	4 à 10 ans
- Logiciels	1 à 10 ans
- Matériels des activités	3 ans
- Matériels incendie	10 ans
- Stands	15 ans
- Matériels de bureau	3 à 5 ans
- Matériels informatique	3 à 5 ans
- Matériels audiovisuel	3 à 8 ans
- Mobiliers	3 à 15 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

- Prêt FORMA' : 15 000
- Prêt CR Bretagne : 21 750
- Prêt CD Yonne : 9 600
- Prêt Hustle Paris : 7 500
- Cautionnement emprunt travaux : 6 700

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Capital Institut de formation FORMA' : 20 000
- Capital Eurl FGSPF boutique officielle : 15 000

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

- Produits entretien : 1 496.30
- Alimentaire : 802.31
- Fournitures administratives : 3 963.16
- Fournitures informatique : 1 717.26
- Emballages, colisages : 4 326.81
- Récompenses : 7 983.28
- Tee-shirt organisateurs : 2 495.22
- Cartons licence : 4 290.00

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES

- Associations : 21 686.90
- Comités départementaux : 1 887.50
- Comités régionaux : 560.92
- Particuliers compris stagiaires BAFA : 18 624.94
- Entreprises privés et publiques : 126 423.20
- Douteux : 3 681.00
- Factures à établir : 3 440.00

COTISATIONS

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir?

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE.
- l'association F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.
- Le montant des abandons de créance des frais engagés par les bénévoles élus ou nommés s'élève à 19 360 €.
- Les mises à disposition de la DTN et des CTN par le Ministère des Sports sont de 270 000 euros dont 44 361 sont dédiés aux opérations "Du Stade vers l'Emploi".
- La valorisation du bénévolat s'élève à 109 772.95 €.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- Les avances sur immobilisations concernent la mise en place du module "Manifestations" dans Adagio non finalisés au 31 août 2024. L'acompte repris au cours de l'exercice concerné l'achat de matériel informatique réglé au 31 août 2023 mais non réceptionné.
- Les variations constatés sur les constructions concernent les travaux entrepris suite aux dégâts des eaux.
- Le matériel pour les activités, les stands et matériels obligatoire de sécurité sont traités dans les installations diverses.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
			suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPORA	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	427 047,90	25 220,01	
CORPORELLES	Terrains		348 926,62		
	Constructions	Sur sol propre	1 867 925,95	45 328,71	
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.	115 029,38	32 277,48	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	18 638,12	509,19	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	197 001,65		23 939,26
	Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes		8 408,63		33 480,00	
	TOTAL	2 555 930,35		135 534,64	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		35 000,00		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		51 700,00	25 000,00	
	TOTAL	86 700,00		25 000,00	
	TOTAL GENERAL	3 069 678,25		185 754,65	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & développ. TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL		12 601,16	439 666,75		
CORPORELLES	Terrains			348 926,62		
	Constructions	Sur sol propre		44 789,03	1 868 465,63	
		Sur sol d'autrui				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. cons		710,00	146 596,86	
		Inst. gal. agen. amé. divers		697,07	18 450,24	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier		2 674,94	218 265,97	
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes			8 408,63	33 480,00		
TOTAL			57 279,67	2 634 185,32		
FINANCIERE:	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			35 000,00		
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières		16 150,00	60 550,00		
TOTAL			16 150,00	95 550,00		
TOTAL GENERAL			86 030,83	3 169 402,07		

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		382 283,66	22 304,65	12 601,16	391 987,15
TOTAL		382 283,66	22 304,65	12 601,16	391 987,15
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	983 443,68	88 614,56	44 789,03	1 027 269,21
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	78 146,94	9 870,43	710,00	87 307,37
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén.	13 861,27	1 257,15	608,29	14 510,13
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	154 107,31	19 867,36	2 335,81	171 638,86
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		1 229 559,20	119 609,50	48 443,13	1 300 725,57
TOTAL GENERAL		1 611 842,86	141 914,15	61 044,29	1 692 712,72

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- Litige fournisseur Centre International de séjours YMCA Avignon (Soleader) en redressement judiciaire : 1 925.11

- Provision pour indemnité de départ en retraite des salariés : 144 114.00

Base retenu de calcul : départ à 65 ans et conditions fixées par l'article 4.4.2.2.1 de la Convention Collective Nationale du Sport : Le départ à la retraite, accompagné d'une demande effective de liquidation d'une pension vieillesse, donne droit au salarié à une indemnité égale à 1 mois 1/2 de salaire après 10 ans d'ancienneté, 2 mois après 15 ans, 4 mois après 20 ans et 5 mois au-delà de 30 ans d'ancienneté.

- Autres provisions : 339 970.00

- Fonds dédiés sur subvention de l'Agence Nationale du Sport pour le projet "Du Stade vers l'Emploi" : 21 000

- Fonds dédiés sur subvention Erasmus pour Soleader à reverser pour objectif non atteint : 20 000

- Fonds dédiés sur réserves

- Développement territorial de l'éveil de l'enfant : 31 400

- Assises des activités : 11 570

- Aides à l'emploi pendant 4 ans des comités régionaux : 256 000.00

Dotations de l'exercice : 58 746

- Fonds dédiés sur subvention de l'Agence Nationale du Sport : 21 000

- Fonds dédiés sur subvention Erasmus : 20 000

- Indemnité de départ en retraite : 14 055

- Dotations pour créances douteuses : 3 691

Reprises de l'exercice : 46 497.89

- Fournisseur litigieux : 449.89

- Clients douteux : 7 548.00

- Fonds dédiés Subvention ANS : 38 500.00

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges	2 375,00		449,89		1 925,11
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires	130 059,00	14 055,00			144 114,00
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	81 470,00	297 000,00	38 500,00		339 970,00
TOTAL	213 904,00	311 055,00	38 949,89		486 009,11
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		58 746,00	46 497,89		
financières					
exceptionnelles					

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
EURL FGSPF Boutique officielle - -	15 000,00	41 224,00	100,00					59 674,00	8 050,61	
FORMA' SAS Institut formation - -	20 000,00	190 052,96	100,00			15 000,00		869 215,00	36 173,42	
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
<p>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</p> <p>1. Filiales non reprises au §A :</p> <p style="margin-left: 20px;">a. Filiales françaises</p> <p style="margin-left: 20px;">b. Filiales étrangères</p> <p>2. Participations non reprises au §A :</p> <p style="margin-left: 20px;">a. Dans des sociétés françaises</p> <p style="margin-left: 20px;">b. Dans des sociétés étrangères</p>										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ÉTAT DES STOCKS

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	541,80	4 290,00	541,80	4 290,00
Matières premières				
Autres approvisionnements	16 091,77	12 305,84	16 091,77	12 305,84
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits	12 091,99	10 478,50	12 091,99	10 478,50
TOTAL	28 725,56	27 074,34	28 725,56	27 074,34

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	53 850,00	33 900,00	19 950,00
	Autres immobilisations financières	6 700,00	6 700,00	
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	3 681,00	3 681,00	
	Autres créances clients	172 623,46	172 623,46	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	1 295,08	1 295,08	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	477,67	477,67	
	Etat & autres coll. publiques	4 699,00	4 699,00	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	78 038,28	78 038,28		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	123 561,35	123 561,35		
Charges constatées d'avance	51 483,45	51 483,45		
TOTAUX		496 409,29	476 459,29	19 950,00
Renvois	(1) Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice	25 000,00	
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	16 150,00	
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

- Locations matériels : 1 930.82
- Charges copropriété : 1 209.41
- Entretien matériels : 537.63
- Assurances : 1 865.76
- Cadeaux : 12 731.67
- Voyages et déplacements : 549.28
- Cotisations : 1 585.00
- Tickets restaurant : 1 279.20
- Hébergements informatique : 10 367.00
- Entretien immobiliers : 520.89
- Maintenance informatique : 13 726.02
- Autres supports de communications : 2 664.00
- Catalogues : 1 872.00
- Téléphones : 554.04
- Carte SNCF DTN : 90.73

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	51 483,45
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	51 483,45

PRODUITS À RECEVOIR

- Facture à établir stage perfectionnement GM : 3 440.00
- Remboursement CPAM pour subrogation salariés à percevoir : 1 194.90
- Solde fonds dédiés 2023 ANS : 10 968.00
- Solde FONJEP 3 salariés : 13 136.00
- Solde aide 3 apprentis : 1 500.00
- Solde travaux assurance MMA : 16 879.13
- Solde ERASMUS Ficep 2024 : 13 682.60
- Intérêts courus à recevoir : 1 898.63

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 440,00
Autres créances	57 360,63
Disponibilités	1 898,63
TOTAL	62 699,26

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
HERITAGE ET STE : EVEIL ENFANT	31 400,00					31 400,00	
ANS - DU STADE VERS L'EMPLOI		21 000,00				21 000,00	
ERASMUS SOLEADER		20 000,00				20 000,00	
CPD 21/24 : VALORISATION SPECIFICITE	20 000,00		20 000,00				
ANS TRANSITION / ATOUT FORM	14 100,00		14 100,00				
ANS TRANSITION / ACTIVITES HYBRIDES	4 400,00		4 400,00				
TOTAL	69 900,00	41 000,00	38 500,00			72 400,00	

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FONDS PROPRES - ASSISES DES ACTIVITES	11 570,00					11 570,00	
FONDS PROPRES - CONVENTIONS AIDES EMPLOIS DES COMITES REGIONAUX		256 000,00				256 000,00	
TOTAL	11 570,00	256 000,00				267 570,00	

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie	1 959 043,52	189 862,00	1 800 303,80	163 718,00
Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	62 400,00	62 400,00	59 900,00	59 900,00
Autres produits liés à la générosité du public		13 672,00	1 440,00	1 440,00
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	1 012 674,54		1 020 039,36	
Subventions et autres concours publics	921 697,12		854 169,59	
Reprises sur provisions et dépréciations	99 759,36		15 792,81	
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	38 500,00		199 550,00	
TOTAL	4 094 074,54	265 934,00	3 951 195,56	225 058,00
Charges par destination				
Missions sociales				
Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	3 292 945,08	76 072,00	2 887 918,22	61 340,00
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public				
Frais de recherche d'autres ressources				
Frais de fonctionnement	372 447,31	189 862,00	754 296,78	163 718,00
Dotations aux provisions et dépréciations	145 605,15		114 261,16	
Impôt sur les bénéfices	4 610,00		2 352,00	
Reports en fonds dédiés de l'exercice	41 000,00		38 500,00	
TOTAL	3 856 607,54	265 934,00	3 797 328,16	225 058,00
Excédent ou déficit	237 467,00		153 867,40	

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

B - Contributions volontaires en nature	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	109 772,95	109 772,95	98 242,31	98 242,31
Prestations en nature			63 817,00	63 817,00
Dons en nature	19 360,00	19 360,00	98 286,80	98 286,80
Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
Concours publics en nature				
Prestations en nature	270 000,00		240 000,00	
Dons en nature				
TOTAL	399 132,95	129 132,95	500 346,11	260 346,11
Charges par destination				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
Contributions volontaires à la recherche de fonds			67 258,80	
Contributions volontaires au fonctionnement				
Prestations en nature	289 360,00	19 360,00	334 845,00	242 281,46
Personnel bénévole	109 772,95	109 772,95	98 242,31	18 064,65
TOTAL	399 132,95	129 132,95	500 346,11	260 346,11

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie	189 862,00	163 718,00
Actions réalisées par l'organisme	76 072,00	61 340,00	1.2. Dons, legs et mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			Dons manuels		
1.2. Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurances-vie		
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats	62 400,00	59 900,00
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	13 672,00	1 440,00
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public					
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	189 862,00	163 718,00			
TOTAL DES EMPLOIS	265 934,00	225 058,00	TOTAL DES RESSOURCES	265 934,00	225 058,00
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	265 934,00	225 058,00	TOTAL	265 934,00	225 058,00
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat	109 772,95	98 242,31
Réalisés à l'étranger			Prestations en nature		63 817,00
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	19 360,00	98 286,80
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	129 132,95	260 346,11			
TOTAL	129 132,95	260 346,11	TOTAL	129 132,95	260 346,11

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	238 645,63	137 241,27	101 404,36	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	2 020,00		2 020,00	
Fournisseurs & comptes rattachés	262 328,07	262 328,07		
Personnel & comptes rattachés	91 578,03	91 578,03		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	113 006,29	113 006,29		
Etat & Impôts sur les bénéfices	2 360,00	2 360,00		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	2,00	2,00		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	208 126,22	208 126,22		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	76 480,70	76 480,70		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	592,33	592,33		
TOTAUX	995 139,27	891 714,91	103 424,36	

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

- Aide emploi FONJEP 1 salarié : 592.33

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	592,33
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	592,33

CHARGES À PAYER

- Intérêts courus sur emprunts : 224.96
- Factures non parvenues dépenses de fonctionnement du siège fédéral : 26 798.20
- Factures non parvenues dépenses pour les activités : 20 519.14
- Reversement assurances licences activités MMA : 9 391.90
- Congés payés compris charges patronales : 72 985.67
- Primes à verser compris charges patronales : 60 703.65
- CRL / Taxes foncière et habitation : 14 604.00
- Subvention Erasmus Ficep à reverser aux partenaires : 40 724.00
- Aides à l'organisation stand santé : 900.00
- Erasmus 2022 pour Soleader à reverser : 61.00

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	102,97
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 709,24
Dettes fiscales et sociales	148 293,32
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	41 806,99
TOTAL DES CHARGES À PAYER	246 912,52

ENGAGEMENTS

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 144 114,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Départ volontaire à 65 ans

Calcul salariés 32 ans et plus.

Prise en compte calcul IFC suivant CCN Sport (ancienneté).

Probabilité :

- 20 % jusqu'à 35 ans
- 40 % de 36 à 40 ans
- 60 % de 41 à 50 ans
- 100 % au delà

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

- PGE : 5 ans sans intérêt
- 4 Postes FONJEP conclus sur des périodes triennales.
- Notification mise à disposition de 2 conseillers techniques nationaux et une directrice technique nationale pour une durée indéterminée par le Ministère des Sports. Valorisation = 270 000 €.
- Convention d'objectif pluriannuelle de 2021 à 2024 avec le Ministère des Sports (suivi ANS).
- Assistance applicative et développement d'Adagio avec la société Exalto.
- Contrat de téléphonie avec Foliatteam.
- Contrats d'assurance MMA jusqu'au 31/08/2024. Reconduit suite appel d'offres privés pour 4 ans.
- Contrat de location et maintenance de photocopieurs et imprimantes.

LES EFFECTIFS

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Président : Organe d'administration et de surveillance
Reprise de fonction après départ en retraite : 1er octobre 2023
Indemnités brutes = 18 255.60
Cotisations et taxes patronales : 9 178.57

Organes de direction : 3 cadres de direction : Responsables de pôle
Rémunérations brutes : 172 977.09
Cotisations et taxes patronales = 107 082.17

LES EFFECTIFS

	31/08/2024	31/08/2023
Personnel salarié :	30,42	28,52
Ingénieurs et cadres	6,00	6,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	22,72	20,63
Ouvriers		
Formateurs occasionnels - Anim	1,70	1,89
Personnel mis à disposition :	3,75	2,92
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
MAD Cadres d'Etat (CTN/DTN)	3,75	2,92

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

DETAILS DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
PLACES JOP 2024	28 065	
ACCES CLUB FRANCE	252	
ERASMUS 2022 REVERSEMENT SUBVENTION SOLEADER	61	
CESSIONS IMMOBILISATIONS	428	
USURPATION RIB 2 FOURNISSEURS	3 052	
MISE AU REBUT IMMOBILISATIONS SUITE DEGATS DES EAUX	22 404	
FONDS DEDIES ANS - DSVE	21 000	
FONDS DEDIES SOLEADER 2024 A REMBOURSER	20 000	
PRISE EN CHARGE PERTE EXPLOITATION MMA		12 408
ANNUL AIDES 22/23 COMITES DEP CONDITIONS NON REMPLIES		12 081
ANNUL AIDES 22/23 ASSOS NON REAFFILIES		2 481
PARTICIPATION CAMP FICEP 2023 AUTRICHE		8 555
CHEQUES 22/23 NON DEBITES		588
CESSION IMMOBILISATIONS		130
QPART SUBVENTION INVESTISSEMENT AU RESULTAT		18 337
MUTATIONS		4 500
ENGAGEMENT REALISE SUR SUBVENTION ANS 22/23		38 500
TOTAL	95 262	97 580

COMMENTAIRE

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

CALCUL DES RESSOURCES PROPRES (Article 261-7-1 du CGI)

Produits d'exploitation au 31/08/2024		Ressources propres	Subventions
Ventes de marchandises	78 508.13	78 508.13	
Prestations de services	786 567.52	786 567.52	
Subventions d'exploitation	921 697.12		921 697.12
Utilisation des fonds dédiés	38 500.00		38 500.00
Autres produits	2 667 934.72	2 379 597.39	288 337.33
TOTAUX	4 493 207.49	3 244 673.04	1 248 534.45

Produits d'exploitation au 31/08/2023		Ressources propres	Subventions
Ventes de marchandises	76 115.48	76 115.48	
Prestations de services	755 539.73	755 539.73	
Production immobilisée	1 139.93	1 139.93	
Subventions d'exploitation	854 169.59		854 169.59
Utilisation des fonds dédiés	199 550.00		199 550.00
Autres produits	2 377 785.58	2 123 644.68	254 140.90
TOTAUX	4 264 301.31	2 956 440.82	1 307 860.49

Produits d'exploitation au 31/08/2022		Ressources propres	Subventions
Ventes de marchandises	72 837,62	72 837,62	
Prestations de services	514 315,32	514 315,32	
Subventions d'exploitation	821 595,47		821 595,47
Utilisation des fonds dédiés	12 551,00		12 551,00
Autres produits	1 981 722,82	1 667 581,92	314 140,90
TOTAUX	3 403 022,23	2 254 734,86	1 148 287,37

Produits d'exploitation au 31/08/2021		Ressources propres	Subventions
Ventes de marchandises	77 538,20	77 538,20	
Prestations de services	490 005,52	490 005,52	
Subventions d'exploitation	701 247,67		701 247,67
Utilisation des fonds dédiés	157 199,00		157 199,00
Autres produits	2 003 472,00	1 681 230,26	322 241,74
TOTAUX	3 429 462,39	2 248 773,98	1 180 688,41

**ASSOCIATION
FEDERATION SPORTIVE ET
CULTURELLE DE FRANCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2024**

**ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE
22 RUE OBERKAMPF
75011 – PARIS**



ASSOCIATION FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2024

A l'assemblée générale de l'association FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le comité directeur le 29 octobre 2024.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les comptes annuels sont présentés en application du nouveau règlement ANC 2018-06.
- Caractère approprié des principes comptables appliqués.
- Caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble, notamment en ce qui concerne la comptabilisation et l'évaluation des fonds dédiés, et des subventions.

Vérifications du rapport financier et moral, et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du conseil d'administration, le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entités relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Le présent rapport est établi sur 38 pages.

Rezé, le 29 octobre 2024,

Régis HEGRON
Commissaire aux comptes inscrit
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rennes.



Régis HEGRON
Commissaire aux Comptes
regishegron@experep.fr
SIRET : 482 665 254

**ASSOCIATION
FEDERATION SPORTIVE ET
CULTURELLE DE FRANCE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTION REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 août 2024**

**ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE
22 RUE OBERKAMPF
75011 – PARIS**



ASSOCIATION FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 août 2024

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

J'ai été informé de la poursuite de la convention réglementée portant sur la rémunération du président de la fédération :

- Le comité directeur du 27 octobre 2012 a constaté que la consultation à distance par internet de l'assemblée générale ordinaire sur la rémunération du président général a été approuvée à une majorité de (95 %) de votes favorables.
- La rémunération brute annuelle votée, lors de ce comité directeur, était de 21 900 € soit 30 520 € y compris les charges sociales et fiscales de l'employeur.
- Cette mesure est entrée en application le 1^{er} janvier 2013, le montant de la rémunération brute de Monsieur Christian Babonneau, du 1^{er} octobre 2023 au 31 août 2024 s'élève à 18 256 €, plus 9 179 € de charges, formant un total de 27 435 €, pour l'équivalent d'une journée et demi (1,5) par semaine.
- Dans le cadre de l'article 261-7-1^d du code général des impôts, je me suis assuré que le document établi par la FSCF et ci-joint en annexe, fait ressortir des ressources propres supérieures à 200 000 € pour la moyenne des trois derniers exercices. Cette condition étant remplie, la fédération peut rémunérer un dirigeant à hauteur de trois fois le montant du plafond visé à l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale.

J'ai été informé de la convention réglementée portant sur la mise à disposition de deux salariés aux filiales : la SASU FORMA' et l'EURL FGSPF pour un montant de 59 971 €.

J'ai été informé de la convention réglementée portant sur la nomination le 16 janvier 2021 de Monsieur Yves Lambert, trésorier de la Fédération Sportive et Culturelle de France à la fonction de gérant de la filiale de cette même fédération, l'EURL FGSPF.

Rezé, le 29 octobre 2024,

<p>Régis HEGRON Commissaire aux comptes inscrit Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rennes.</p>
 <p>Régis HEGRON Commissaire aux Comptes regishegron@expereo.fr SIRET : 482 665 254</p>

Dossier : FSCF

F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Etats financiers prévisionnels

COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

COMPARAISON AVEC Budget 2024/2025

	Prévision Du 01/09/24 Au 31/08/25	Réalisé Du 01/09/23 Au 31/08/24	Variation	
			en valeur	en %
<i>dont à l'exportation :</i>				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	77 000,00	78 508,13	1 508,13	1,92
Production vendue (biens et services)	961 489,00	786 567,52	-174 921,48	-22,24
Montant net du chiffre d'affaires	1 038 489,00	865 075,65	-173 413,35	-20,05
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	792 000,00	921 697,12	129 697,12	14,07
Reprises sur provisions (et amorts), transferts de charges	60 033,00	99 759,36	39 726,36	39,82
Autres produits	2 085 000,00	2 035 116,30	-49 883,70	-2,45
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 975 522,00	3 921 648,43	-53 873,57	-1,37
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	86 736,00	58 780,97	-27 955,03	-47,56
Variation de stocks	1 000,00	-2 134,71	-3 134,71	-146,84
Achats de matières premières et autres approvis.				
Variation de stocks	4 000,00	3 785,93	-214,07	-5,65
Autres achats et charges externes	1 670 663,00	1 442 849,39	-227 813,61	-15,79
Impôts, taxes et versements assimilés	134 786,00	129 180,91	-5 605,09	-4,34
Salaires et traitements	1 376 131,00	1 248 204,41	-127 926,59	-10,25
Charges sociales	533 065,00	519 985,77	-13 079,23	-2,52
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	130 000,00	119 510,43	-10 489,57	-8,78
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		3 691,00	3 691,00	100,00
Dotations aux provisions	16 096,00	14 055,00	-2 041,00	-14,52
Autres charges	134 450,00	214 725,93	80 275,93	37,39
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 086 927,00	3 752 635,03	-334 291,97	-8,91
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-111 405,00	169 013,40	280 418,40	165,91
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)		15 000,00	15 000,00	100,00
D'autres valeurs mob. et créances d'actif immob. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	30 000,00	59 845,88	29 845,88	49,87
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val. mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	30 000,00	74 845,88	44 845,88	59,92
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 625,00	4 100,85	1 475,85	35,99
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	2 625,00	4 100,85	1 475,85	35,99
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	27 375,00	70 745,03	43 370,03	61,30
RÉSULTAT COURANT^{avant impôts} (I+II+III-IV+V-VI)	-84 030,00	239 758,43	323 788,43	135,05

COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

COMPARAISON AVEC Budget 2024/2025

	Prévision Du 01/09/24 Au 31/08/25	Réalisé Du 01/09/23 Au 31/08/24	Variation	
			en valeur	en %
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	36 112,90	36 112,90	100,00
	Sur opérations en capital	22 967,33	19 135,33	83,32
	Reprises sur prov., dépréciations et transf. de charges			
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	3 832,00	59 080,23	55 248,23
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	28 377,54	28 377,54	100,00
	Sur opérations en capital	3 480,40	3 480,40	100,00
	Dotations amortissements, dépréciations, provisions	22 403,72	22 403,72	100,00
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	54 261,66	54 261,66	54 261,66
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3 832,00	4 818,57	986,57	20,47
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Fonds dédiés	-131 970,00	7 110,00	139 080,00	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	4 009 354,00	4 055 574,54	46 220,54	1,14
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 957 582,00	3 818 107,54	-139 474,46	-3,65
Bénéfice ou Perte	51 772,00	237 467,00	185 695,00	78,20

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION PRÉVISIONNELS

FSCF - F. SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

COMPARAISON AVEC Budget 2024/2025

	Prévision Du 01/09/24 Au 31/08/25	en %	Réalisé Du 01/09/23 Au 31/08/24	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 038 489,00	100	865 075,65	100	-173 413,35	-20
Ventes de marchandises	77 000,00	100	78 508,13	100	1 508,13	2
- Coût d'achat des marchandises vendues	87 736,00	114	56 646,26	72	-31 089,74	-55
MARGE COMMERCIALE	-10 736,00	-14	21 861,87	28	32 597,87	149
Production vendue (biens et services) *	961 489,00	100	786 567,52	100	-174 921,48	-22
+ / - Production stockée *						
+ Production immobilisée *						
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	961 489,00	100	786 567,52	100	-174 921,48	-22
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	1 038 489,00	100	865 075,65	100	-173 413,35	-20
- Matières premières *	4 000,00		3 785,93		-214,07	-6
- Sous-traitance (directe) *						
MARGE DE PRODUCTION *	957 489,00	100	782 781,59	100	-174 707,41	-22
MARGE BRUTE TOTALE	946 753,00	91	804 643,46	93	-142 109,54	-18
- Autres achats	71 158,00	7	56 567,66	7	-14 590,34	-26
- Charges externes	1 599 505,00	154	1 386 281,73	160	-213 223,27	-15
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-723 910,00	-70	-638 205,93	-74	85 704,07	13
Subventions d'exploitation	792 000,00	76	921 697,12	107	129 697,12	14
- Impôts, taxes et versements assimilés	134 786,00	13	129 180,91	15	-5 605,09	-4
- Salaires et traitements	1 376 131,00	133	1 248 204,41	144	-127 926,59	-10
- Charges sociales	533 065,00	51	519 985,77	60	-13 079,23	-3
Total	-1 251 982,00	-121	-975 673,97	-113	276 308,03	28
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	-1 975 892,00	-190	-1 613 879,90	-187	362 012,10	22
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts	54 033,00	5	7 997,89	1	-46 035,11	-576
+ Transferts de charges d'exploitation	6 000,00	1	91 761,47	11	85 761,47	93
+ Autres produits d'exploitation	2 085 000,00	201	2 035 116,30	235	-49 883,70	-2
- Dotations amortissements et dépréciations	146 096,00	14	137 256,43	16	-8 839,57	-6
- Autres charges d'exploitation	134 450,00	13	214 725,93	25	80 275,93	37
Total	1 864 487,00	180	1 782 893,30	206	-81 593,70	-5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-111 405,00	-11	169 013,40	20	280 418,40	166
Opérations en commun						
+ Produits financiers	30 000,00	3	74 845,88	9	44 845,88	60
- Charges financières	2 625,00		4 100,85		1 475,85	36
RÉSULTAT COURANT	-84 030,00	-8	239 758,43	28	-323 788,43	-135
+ Produits exceptionnels (1)	3 832,00		59 080,23	7	55 248,23	94
- Charges exceptionnelles (2)			54 261,66	6	54 261,66	100
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-131 970,00	-13	7 110,00	1	139 080,00	
Total	135 802,00	13	-2 291,43		-138 093,43	
RÉSULTAT EXERCICE	51 772,00	5	237 467,00	27	185 695,00	78



Fédération Sportive et Culturelle de France
22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65
fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr